

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes de Clux-Villeneuve, Longepierre, Mont-lès-Seurre,
Navilly, Pontoux et Sermesse (secteur 1)**

**Communes d'Authumes, Charette-Varenne, Fretterans,
Frontenard, Lays-sur-le-Doubs, Pierre de Bresse et Purlans
(secteur 2)**

**Enquête publique relative à la révision des plans de prévention des
risques d'inondation de la Saône et de ses affluents sur la basse vallée du
Doubs**

Par arrêté préfectoral n°71-2021-08-23-00003 du 23 août 2021, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision des plans de prévention des risques naturels d'inondation de la Saône (PPRI) et de ses affluents sur la basse vallée du Doubs, concernant les communes de Clux-Villeneuve, Longepierre, Mont-lès-Seurre, Navilly, Pontoux et Sermesse pour le secteur 1 et Authumes, Charette-Varenne, Fretterans, Frontenard, Lays-sur-le-Doubs, Pierre de Bresse et Purlans pour le secteur 2, en vue de l'approbation du PPRI révisé.

En application de la décision du 27 mars 2018 de l'autorité environnementale, le projet de PPRI n'est pas soumis à évaluation environnementale.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Dijon a nommé par décision n°E21000060/21 du 28 juillet 2021 M. Michel GOIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du

lundi 11 octobre au vendredi 12 novembre 2021 à 17h30 inclus.

Le siège de l'enquête publique sera la mairie de Navilly pour le secteur 1 et la mairie de Pierre de Bresse pour le secteur 2.

Le dossier d'enquête publique sera déposé dans chacune des mairies de la basse vallée du Doubs pendant 33 jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et consigner le cas échéant ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit, à M. le commissaire enquêteur en mairie de Navilly pour le secteur 1 et Pierre de Bresse pour le secteur 2.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être reçues par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-env-pr@saone-et-loire.gouv.fr

Les informations relatives à cette enquête publique sont consultables sur le site internet de l'État du département de Saône-et-Loire, rubrique « enquête publique : projet de PPRI », à l'adresse suivante :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/revision-des-ppri-de-la-saone-et-du-doubs-secteur-a7320.html>

Toute information complémentaire peut être demandée à :

Direction départementale des Territoires - Unité prévention des risques

37 boulevard Henri Dunant - CS 80 140 - 71 040 Mâcon Cedex

courriel : ddt-env-pr@saone-et-loire.gouv.fr - standard : 03-85-21-28-00

Le commissaire enquêteur effectuera des **permanences** dans les mairies, aux jours et heures indiqués ci-après :

- lundi 11 octobre 2021 à Navilly de 9 hrs à 12 hrs ;
- vendredi 15 octobre 2021 à Pierre-de-Bresse de 9 hrs à 12 hrs ;
- mardi 19 octobre 2021 à Longepierre de 14 hrs à 17 hrs ;
- vendredi 22 octobre 2021 à Lays-sur-le-Doubs de 14 hrs à 17 hrs ;
- lundi 25 octobre 2021 à Charette-Varenes de 14 hrs à 17 hrs ;
- jeudi 28 octobre 2021 à Longepierre de 9 hrs à 12 hrs ;
- mercredi 3 novembre à Lays-sur-le-Doubs de 9 hrs à 12 hrs ;
- vendredi 5 novembre à Navilly de 14 hrs à 17 hrs ;
- vendredi 12 novembre à Pierre-de-Bresse de 14 hrs à 17 hrs.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera rapport et conclusions qui seront consultables pendant un an dès leur réception à la préfecture de Saône-et-Loire, en mairie de Navilly pour le secteur 1 et de Pierre de Bresse pour le secteur 2 ainsi que sur le site internet de l'État du département de Saône-et-Loire.